

pas tenu compte de cette preuve, et pour cette raison je crois que dans ce cas spécial on ne devrait pas accorder le divorce.

Le Sénat se divise sur la motion qui est défaite sur le vote suivant :

Pour :

Les honorables sénateurs

Bowell	Lougheed,
(sir Mackenzie),	Macdonald
Carling (sir John),	(Victoria),
Kerr (Cobourg),	McMullen,
Kerr (Toronto),	Perley.—9.
Kirchhoffer,	

Contre :

Les honorables sénateurs

Bernier,	McHugh,
Bostock,	McSweeney,
Boucherville, de	Mitchell,
(C.M.G.)	Montplaisir,
Gasgrain (Windsor),	Power,
Gasgrain	Riley,
(de Lanaudière),	Robertson,
Coffey,	Ross (Moosejaw),
David,	Ross (Halifax),
DeVeber,	Roy,
Douglas,	Sullivan,
Ferguson,	Talbot,
Fiset,	Tessier,
Frost,	Thompson,
Jaffray,	Watson,
Jones,	Wilson,
Landry,	Yeo,
McDonald	Young.—34.
(Cap-Breton),	

L'honorable M. LOUGHEED : Attendu que cette motion a été adoptée, et que la consignation du compte rendu dans nos débats pourrait être préjudiciable à la défendante, bien que je ne puisse point partager l'opinion de la majorité, je propose à la Chambre que le compte rendu de la discussion ne soit pas consigné aux débats.

L'honorable M. FERGUSON : Je seconde cette motion.

Sir MACKENZIE BOWELL : Depuis qu'a eu lieu la dernière discussion sur la question de divorce, je croyais que toutes les discussions de cette nature devaient se faire à huis-clos. Il me semble que c'est la décision à laquelle nous en étions venus. Si nous nous y tenions à l'avenir, nous épargnerions à nos sténographes le travail considérable qu'il ont à faire inutilement, si on décide de le supprimer dans le compte rendu.

L'honorable M. WATSON : Quant à moi, je ne désire pas outre mesure que ces discussions soient consignées, cependant il me semble qu'elles doivent être de quelque importance et qu'on devrait les conserver dans nos débats et qu'elles concernent un rapport du comité, que la Chambre a cru devoir rejeter ; et, assurément, si les débats sont utiles à quelque chose, il convient d'y inscrire les preuves et les raisons qui ont été avancées, quelle qu'en soit la valeur. Je ne pense pas qu'il y ait dans toutes ces discussions rien qui prête à objection ou que l'on puisse trouver un peu risqué.

L'honorable M. FERGUSON : Je suis entièrement de l'opinion de l'honorable sénateur de Calgary. La Chambre ayant décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder le divorce, il serait malheureux pour cette femme et son enfant, et de fait pour tous les intéressés, que cette procédure restât dans nos débats. On pourrait le leur rappeler, le leur jeter à la face, et cela pourrait causer beaucoup de mal.

L'honorable M. WILSON : Pour moi, je suis d'avis que ce compte rendu devrait être conservé, ne fut-ce que pour protéger la femme et son enfant.

L'honorable M. FERGUSON : Le vote suffira à cela.

L'honorable M. WILSON : Nous voulons qu'il paraisse aux débats. Je ne vois aucune raison de l'en exclure, et je ne comprends pas du tout pourquoi le chef de l'opposition voudrait le supprimer. Nous n'avons pas lieu d'en être honteux et si nous faisons les choses à la sourdine, en nous cachant aux yeux du public, on nous blâmera encore plus sévèrement qu'on ne le fait actuellement.

L'honorable M. FERGUSON : La motion demande qu'on le supprime dans le hansard et qu'il reste au procès-verbal.

L'honorable M. LOUGHEED : Mes honorables amis qui ont combattu contre le bill trouvent que la délicatesse de la réputation de cette femme, si je puis m'exprimer ainsi, ne souffrira point des réflexions qui ont été faites au cours de la discussion. Je retirerai volontiers ma motion, mais il me semble qu'en justice pour cette femme, dont l'honneur a été en quelque sorte revendiquée par le vote de cette Chambre, on